

Document d'orientation sur les rôles et les responsabilités du gouvernement du Québec à l'égard des personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être

SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS ET DES ANALYSES

CONTEXTE

À la mesure 14.1 du [Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026](#), les membres de laTable interministérielle en santé mentale, itinérance et dépendance se sont engagés à collaborer pour préciser la définition des rôles et des responsabilités du gouvernement du Québec pour prévenir et réduire l'itinérance.

VISION

Le Document d'orientation sur les rôles et responsabilités en matière d'itinérance sera l'occasion de clarifier comment le gouvernement du Québec entend assumer son leadership en matière de prévention et de réduction de l'itinérance, en offrant aux personnes en situation d'itinérance (PSI) ou à risque de connaître un épisode les programmes et les services adaptés à leurs besoins et en soutenant ses partenaires.

INTRODUCTION

Les expertes et experts du Comité consultatif en itinérance ont rappelé qu'avant même de pouvoir clarifier les rôles et les responsabilités en matière d'itinérance, il fallait au préalable convenir que :

1. Une personne, peu importe sa condition sociale, peut avoir une place dans notre société et a les capacités de la prendre si on lui en donne l'opportunité et les moyens.
2. Une personne a des droits, peu importe sa situation résidentielle, financière, socioprofessionnelle, juridique, ou encore sa situation de santé, et ces droits doivent être respectés.
3. Les rôles et les responsabilités en matière d'itinérance sont partagés. Le gouvernement du Québec doit par conséquent jouer un rôle de leader pour mobiliser l'ensemble des acteurs concernés, tel que le rappelle la [Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité](#).

Important : Puisque les rôles et les responsabilités en matière d'itinérance sont partagés, ils sont par essence co-construits et en évolution constante. La démarche de définition ne devrait d'aucune façon devenir un prétexte au désengagement ou à la rupture du dialogue, mais plutôt un levier pour stimuler la participation.

GOVERNANCE

CONDITIONS DE SUCCÈS

Coordination : ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Rôle accru : ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) (en raison de sa participation à la Table Québec-municipalités en itinérance) et les ministères et organismes (MO) concernés par la diversité des visages et des parcours, soit le Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit (SRPNI), le Secrétariat à la condition féminine (SCF), le Secrétariat à la jeunesse (SAJ), le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), le Curateur public du Québec (Curateur public), l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) et le ministère de la Sécurité intérieure (MSI)

AXE 1 : LOGEMENT ET HÉBERGEMENT

Coordination : Société d'habitation du Québec (SHQ)

Rôle accru : MSSS, MAMH et ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)

AXE 2 : SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Coordination : MSSS

Rôle accru : Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), OPHQ, SHQ, MAMH, MSI, MESS et Curateur public

AXE 3 : REVENU

Coordination : MESS

Rôle accru : MSSS, ministère des Finances (MFQ), ministère de l'Éducation (MEQ), MSI et Curateur public

AXE 4 : ÉDUCATION ET EMPLOI

Coordination : MEQ et MESS

Rôle accru : MSSS, ministère de l'Enseignement supérieur (MES), MSI, ministère de la Culture et des Communications (MCC) et MEQ

AXE 5 : VIVRE-ENSEMBLE

Coordination : MAMH, ministère de la Justice (MJQ) et MSI

Rôle accru : MSSS, Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), MEQ, MESS, MES, MIFI et MCC

CONDITIONS DE SUCCÈS

Pour parvenir à mettre en œuvre la [Politique nationale de lutte à l'itinérance](#), l'ensemble des ministères et organismes membres de la Table interministérielle, coordonnés par le MSSS, doivent s'allier et assumer — en respect de leurs capacités — cinq rôles fondamentaux :

	CE QUE L'ON DOIT FAIRE	CE QUE ÇA PREND
Rôle 1 : S'ALLIER	S'engager dans des espaces de concertation intersectorielle	• De la mobilisation • Du temps de qualité • De la légitimité • De l'ouverture aux apprentissages
Rôle 2 : REJOINDRE ET SERVIR	Assurer un accès équitable, de qualité et en continuité des programmes et des services aux personnes les plus vulnérables	• Des programmes et des services adaptés aux besoins des personnes • De l'information adéquate • De l'écoute • Des démarches structurées et simplifiées pour améliorer l'offre de services
Rôle 3 : ACCOMPAGNER	Accueillir et accompagner adéquatement les personnes ayant basculé vers l'itinérance ou qui risquent de basculer	• De la présence • Des environnements non stigmatisants • Une approche globale • Des stratégies de repérage, d'évaluation et de suivi
Rôle 4 : INCLURE	Inclure la diversité des visages et des parcours dans les réponses à l'itinérance	• Des portraits • Des expertes et des experts • De la sensibilité • De la proactivité
Rôle 5 : (RE)CONNAÎTRE	Favoriser le développement et le partage des connaissances	• Du respect • De la valeur accordée aux contributions • De l'amélioration continue • De l'innovation

RÔLES SELON LES DIFFÉRENTS AXES DE LA POLITIQUE

AXES DE LA POLITIQUE ►	 LOGEMENT ET HÉBERGEMENT	 SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX	 REVENU	 ÉDUCATION ET EMPLOI	 VIVRE-ENSEMBLE
Rôle 6 : PRÉVENIR	Maintenir la stabilité résidentielle des personnes en situation de vulnérabilité	S'assurer que les personnes usagères aient les soins et les services dont elles ont besoin au bon endroit au bon moment	Soutenir financièrement les personnes en situation de précarité	Offrir des services éducatifs et des milieux de travail inclusifs	Adapter les interventions dans l'espace public et le traitement judiciaire à la réalité des PSI
Rôle 7 : RÉDUIRE	Loger les PSI et les accompagner vers la stabilité résidentielle	Offrir des services adaptés aux besoins des PSI là où elles sont	Rendre accessibles les programmes et les services d'aide financière et les adapter aux besoins des PSI	Accompagner les PSI vers un projet de vie épanouissant	Agir localement pour l'inclusion des PSI dans les communautés

RESPONSABILITÉS SELON CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

- PRÉVENTION**
- Assurer une vigie active des besoins en matière d'hébergement et de logement
 - Offrir des services en hébergement et en logement de manière planifiée et concertée, dont un accompagnement qui répond aux besoins
 - Tisser un filet social pour les personnes qui risquent une éviction imminente
 - Surveiller le phénomène de l'itinérance et mieux définir la prévention
 - Assurer à la population des soins de santé et des services sociaux de proximité, de qualité, adaptés, accessibles et en continu
 - Développer les outils pour évaluer les besoins, dans une perspective globale, et les services d'accompagnement visant l'amélioration de l'état de santé et le mieux-être
 - Favoriser l'intégration des pratiques par des mécanismes de collaboration clairs et adaptés
 - Promouvoir les outils de détection de l'instabilité résidentielle dans différents secteurs
 - Encourager les approches de réduction des méfaits et les interventions sensibles aux traumatismes
 - Étendre le suivi post-hébergement et le soutien à domicile
 - Soutenir la planification de la sortie d'établissement qui favorise la stabilité résidentielle
 - Soutenir les activités d'éducation populaire et de conscientisation
- RÉDUCTION**
- Dédier des places aux personnes les plus désaffiliées
 - Soutenir le déploiement de l'accès coordonné
 - Développer des services d'hébergement et d'accompagnement en logement ou vers le logement qui répondent à l'évolution du phénomène
 - Mettre en place des mesures de protection pour les PSI
 - Assurer aux PSI des soins de santé et des services sociaux accessibles, adaptés, de qualité et en continu
 - Développer et adapter des services de proximité pour les PSI, peu importe où elles se trouvent, ainsi que des services spécifiques en itinérance
 - Favoriser l'allègement du processus d'obtention d'une carte d'assurance maladie et d'inscription au régime public d'assurance médicament
 - Établir les standards de pratique
 - Soutenir le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) et les organismes communautaires qui répondent aux besoins des communautés en matière de santé et de mieux-être

MSSS (suite)

- Stimuler le dialogue entre les réseaux public et communautaire, en particulier en ce qui a trait au continuum d'expertises
- S'assurer de la flexibilité et de l'adaptabilité des programmes
- Développer les services de placement en emploi avec accompagnement
- Encourager les initiatives de type travail alternatif payé à la journée
- Planifier, avec les municipalités, le déploiement des pratiques mixtes d'intervention
- S'assurer d'une offre en travail de rue

Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

- RÉDUCTION**
- Alléger le processus d'obtention d'une carte d'assurance maladie et d'inscription au régime d'assurance médicaments

Société d'habitation du Québec (SHQ)

- PRÉVENTION**
- Assurer une vigie active des besoins en matière d'hébergement et de logement
 - Offrir un continuum d'hébergements et de logements planifié et réalisé de façon concertée, qui répond aux besoins
 - Offrir une aide à la recherche de logement pour les ménages sans logement ou à risque de perdre le leur
 - Rendre les domiciles adaptés et accessibles pour les personnes en perte et en quête d'autonomie
 - Offrir des mesures de soutien aux personnes pour qu'elles puissent accéder à un logement et s'y maintenir

- RÉDUCTION**
- Soutenir la mobilisation de propriétaires du marché locatif privé
 - Dédier des unités aux personnes les plus désaffiliées
 - Soutenir le déploiement de l'accès coordonné
 - Soutenir la construction d'infrastructures qui accueilleront de l'hébergement d'urgence et/ou de transition
 - Soutenir la construction de logements et l'octroi de suppléments au loyer dédiés aux PSI
 - S'assurer de la flexibilité et de l'adaptabilité des programmes

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)

- PRÉVENTION**
- Soutenir l'aide alimentaire
 - Offrir de l'aide financière de dernier recours pour les personnes à faible revenu ou sans revenu
 - Planifier, avec le MSI, des modalités de soutien et d'accompagnement avant la sortie d'établissement
 - Soutenir le développement d'une offre de fiducies volontaires
 - Faciliter l'accès aux services gouvernementaux
 - Développer des expériences de formation et de travail concrètes et orientées vers un projet professionnel
 - Soutenir des programmes innovants et flexibles en éducation des adultes, en préemployabilité et en employabilité
 - Analyser les besoins des personnes dans leur globalité afin de cibler et d'adapter les interventions
 - S'assurer de rejoindre et de mobiliser les personnes éloignées du marché du travail, notamment les PSI ou celles à risque de le devenir, pour qu'elles entreprennent les démarches nécessaires à leur intégration à l'emploi
 - Offrir des services d'aide à l'emploi et des ressources d'accompagnement visant, notamment, le développement des compétences des personnes éloignées du marché de l'emploi
 - Promouvoir l'inclusion et la diversité lors de l'embauche ainsi que la participation sociale
 - Lutter contre les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale

- RÉDUCTION**
- Prévoir des options pour les personnes qui n'ont pas le dépôt direct ou de compte bancaire, dont des cases postales
 - Offrir des services financiers et juridiques, en particulier sur la question des dettes et de l'insolvabilité
 - Soutenir l'action communautaire pour répondre aux besoins des communautés
 - Améliorer l'accès aux programmes d'assistance sociale pour les PSI
 - Faire connaître les formes de soutien
 - Offrir des services d'aide à l'emploi et des ressources d'accompagnement pour les PSI
 - Encourager les initiatives de type travail alternatif payé à la journée avec la collaboration du MSSS
 - Favoriser l'utilisation des programmes de soutien à l'embauche pour les PSI et soutenir les employeurs
 - Développer la connaissance du secteur de l'emploi sur les besoins en emploi des personnes en situation d'itinérance, leur réalité et leurs besoins en matière d'éducation

Curateur public du Québec

- PRÉVENTION**
- Accompagner les personnes selon leurs enjeux et capacités, par l'entremise de mesures de protection et d'assistance

Ministère de l'Éducation (MEQ)

- PRÉVENTION**
- Offrir des programmes scolaires et parascolaires qui mettent en valeur le potentiel de chaque personne
 - Développer des ressources d'adaptation scolaire
 - Promouvoir une approche éducative qui développe les compétences personnelles et professionnelles
 - Offrir des écoles exemptes d'intimidation
 - Développer des expériences de formation et de travail concrètes, orientées vers un projet de vie
 - Soutenir des programmes innovants et flexibles en éducation, en préemployabilité et en employabilité
 - Évaluer les besoins des personnes dans leur globalité pour cibler et adapter les interventions
 - Développer une vision à long terme quant à la désinsertion scolaire
- RÉDUCTION**
- Soutenir les écoles de la rue
 - Soutenir les initiatives des communautés en éducation

- LÉGENDE**
- Axe 1 – Logement et hébergement
 - Axe 2 – Santé et services sociaux
 - Axe 3 – Revenu
 - Axe 4 – Éducation et emploi
 - Axe 5 – Vivre-ensemble

RESPONSABILITÉS SELON CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME (SUITE)

Ministère de la Sécurité intérieur (MSI)

PRÉVENTION

 Diffuser les grandes orientations aux corps de police afin de les aider à réaliser leur mission, qui est de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique ainsi que de prévenir et de réprimer le crime et les infractions aux lois ou aux règlements municipaux et d'en rechercher les auteurs

RÉDUCTION

-  Orienter les personnes contrevenantes vers des ressources d'hébergement et de logement adaptées et assurer un arrimage avec les ressources de la communauté avant la libération
-  Développer, avec le MSSS, les pratiques mixtes d'intervention et le travail de rue ou de milieu
-  Soutenir les municipalités dans le déploiement des pratiques mixtes d'intervention
-  Soutenir l'offre de service de travail de rue des organismes d'action communautaire
-  Offrir du soutien aux municipalités dans leur préparation face aux sinistres, notamment dans la planification de l'aide à apporter à l'ensemble de leurs citoyennes et citoyens, y compris les PSI

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

PRÉVENTION

-  Soutenir les municipalités dans le développement d'infrastructures et d'aménagement en appui à leur mission sociale ou communautaire
-  S'assurer que les municipalités disposent des pouvoirs et des outils nécessaires pour exercer leurs responsabilités en matière d'itinérance et respecter les droits des principaux concernés

RÉDUCTION

-  Offrir du soutien aux municipalités en matière d'itinérance
-  S'assurer de la mise en œuvre des orientations gouvernementales en aménagement du territoire portant sur la planification de milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages
-  Guider l'évolution de l'environnement bâti afin qu'il permette l'accès, pour toutes et tous et de façon sécuritaire, à une diversité de services, à des espaces publics et à la nature

Municipalités

PRÉVENTION

-  Assurer une vigie active des logements salubres et sécuritaires
-  Planifier le déploiement de l'offre de logements sur son territoire
-  Faciliter et accélérer la réalisation de projets d'habitation, tout en favorisant la planification conjointe
-  Collaborer à l'implantation des différents services offerts auprès des PSI liés aux compétences municipales
-  Aménager l'espace urbain en tenant compte de la réalité des PSI
-  S'assurer que les règlements municipaux et leur application tiennent compte de la réalité des PSI
-  Participer activement aux instances de concertation locale et régionale en itinérance dans l'identification et l'évaluation des besoins
-  Apporter un soutien, notamment logistique et financier, aux actions des partenaires, en lien avec les compétences municipales

RÉDUCTION

-  Soutenir la recherche de nouveaux sites pour des projets/ services ainsi qu'au déplacement de services existants
-  Entretenir les espaces publics et prévenir les incendies
-  Assurer un accès équitable aux services municipaux (parcs, bibliothèques, loisirs, vie communautaire, transport en commun, etc.)
-  Travailler de concert avec les groupes communautaires pour offrir une réponse aux besoins spécifiques de divers groupes au sein des communautés
-  Mettre en œuvre des mesures favorisant la cohabitation harmonieuse et l'inclusion sociale dans l'espace public, la mobilisation des équipes municipales, selon les besoins, ainsi que la communication avec la population

Ministère de l'Enseignement supérieur (MES)

PRÉVENTION

-  Sensibiliser les réseaux de l'enseignement supérieur à la question de l'itinérance, visible comme cachée, au sein de la population étudiante
-  Soutenir l'accès au logement pour la population étudiante

RÉDUCTION

-  Encourager les initiatives visant à soutenir les étudiantes et les étudiants en situation d'instabilité résidentielle

Ministère de la Justice (MJQ)

PRÉVENTION

-  Promouvoir l'accessibilité à la justice
-  Soutenir les personnes victimes d'infractions criminelles
-  Soutenir la formation des actrices et acteurs du système judiciaire sur les enjeux liés à l'itinérance et la sensibilisation à ceux-ci
-  S'assurer que les législations et leur application tiennent compte de la réalité des PSI
-  Proposer des alternatives à la judiciarisation
-  En collaboration avec le DPCP, adapter la législation, le traitement judiciaire ainsi que la mesure en liberté sous condition à la réalité des PSI

RÉDUCTION

-  Promouvoir les modes alternatifs de résolution de conflits (médiation sociale)

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)

PRÉVENTION

-  Collaborer à l'exercice de documentation de la réalité et des besoins des personnes immigrantes à risque ou en situation d'itinérance
-  Soutenir l'identification de mesures structurantes pour prévenir et réduire la désaffiliation et l'instabilité résidentielle des personnes immigrantes

Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC)

PRÉVENTION

-  Assurer des conditions de mise en liberté sous condition qui favorisent la (ré)intégration sociocommunautaire, en collaboration avec le MSI

Ministère des Finances (MFQ)

PRÉVENTION

-  Améliorer l'accessibilité du système fiscal
-  Rappeler aux institutions financières leurs obligations d'accepter les chèques délivrés par Finances Québec

Autres partenaires

PRÉVENTION

-  Offrir des outils d'éducation financière et des services d'assistance aux consommateurs (Autorité des marchés financiers – AMF)
-  Évaluer le risque d'itinérance chez les accidentés de la route (Société de l'assurance automobile du Québec – SAAQ)
-  Soutenir l'accessibilité au droit de vote (Directeur général des élections du Québec - DGEQ, en collaboration avec le MAMH)

RÉDUCTION

-  Développer les cliniques d'impôts (Revenu Québec)
-  Soutenir les initiatives d'économie sociale et les innovations qui contribuent à réduire l'itinérance (ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie – MEIE)
-  En collaboration avec le MESS, soutenir les employeurs dans l'intégration et le maintien en emploi des personnes en situation d'itinérance (MEIE)
-  Encourager les sociétés de transport à adopter des normes et des bonnes pratiques respectueuses des droits des personnes en situation d'itinérance et de leur réalité (ministère des Transports et de la Mobilité durable – MTMD)
-  Soutenir l'élaboration des plans d'adaptation aux changements climatiques (Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs - MELCCFP)

LÉGENDE

-  Axe 1 – Logement et hébergement
-  Axe 2 – Santé et services sociaux
-  Axe 3 – Revenu
-  Axe 4 – Éducation et emploi
-  Axe 5 – Vivre-ensemble

Plusieurs ministères ou organismes (MO)

PRÉVENTION

-  Soutenir la défense des droits contre les discriminations en logement (tous les MO, en collaboration avec la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse – CDPDJ)
-  Adapter les approches aux réalités des jeunes dans leur transition vers la vie adulte (tous les MO, coordonnés par le SAJ)
-  Mener des actions particulières pour contrer différentes formes de violence (MSSS, MSP, SCF, SRPNI et SAJ)
-  Consolider les programmes d'aide financière et les mesures fiscales pour les personnes en situation de précarité (tous les MO ayant des programmes)
-  S'assurer que l'action gouvernementale soit inclusive et réponde aux besoins particuliers de certaines populations, en particulier les Autochtones, les femmes et les personnes de la diversité sexuelle et de genre, les jeunes, les personnes âgées, les personnes immigrantes et les personnes réfugiées demandeuses d'asile, les personnes représentées, les personnes handicapées et/ou judiciairisées (SRPNI, SCF, SAJ, MIFI, CPQ, OPHQ et le MSP)
-  Développer des activités sportives, artistiques, culturelles et de loisirs pour les personnes vulnérables (MEQ et MCC, en collaboration avec le MSSS)

RÉDUCTION

-  S'assurer que les critères d'admissibilité pour différents programmes de soutien financier sont inclusifs envers les PSI (tous les MO)
-  Simplifier les processus administratifs (Tous les MO)

À noter : Les responsabilités des différents acteurs et actrices concernant les abris d'urgence et les campements seront davantage précisées dans le cadre de travaux complémentaires.

Ces listes ne sont pas exhaustives et n'identifient pas l'ensemble des responsabilités des différents collaborateurs qui pourraient participer à prévenir et à réduire l'itinérance.

LÉGENDE

-  Axe 1 – Logement et hébergement
-  Axe 2 – Santé et services sociaux
-  Axe 3 – Revenu
-  Axe 4 – Éducation et emploi
-  Axe 5 – Vivre-ensemble